

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

Délibération CDE-2022-36

SECRETAIRE DE SEANCE

M TREMINTIN

: 4

PRESENTS

Pouvoirs : 1

VOTANTS : 5

NE PREND PAS PART: 0

Pour

: 5

CONTRE

: 0

ABSTENTIONS

:0

PRESENTS

Le Président

M Jacques GRUBER

Les Elus

Mme Edith SAGROUN
M Jean-Claude TREMINTIN
Autres

Mme Marianne LAMBLOT Insp. De l'Education Nationale Mme Sophie GIBERT Conseillère pédagogique (pouvoir

Les Parents élus

Mr. Michel DEGON Mme Agnès LEON Mme Séverine WATELET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux le mardi 29 novembre à 18h30 les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jacques GRUBER, Président délégué, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués.

Les pouvoirs suivants ont été donnés De Marianne Lamblot à Sophie Gibert

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE SANTOS DUMONT POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EXCLUS DU LYCEE, DURANT LE TEMPS PERISCOLAIRE DE 13 H A 19 H AU SEIN DE L'ACCUEIL JEUNES 11-17 ANS DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et L. 5219-1 à L.5219-12,

CONSIDERANT que la ville souhaite accompagner les élèves en difficulté scolaire, notamment en leur apportant un soutien durant leur exclusion du lycée Santos DUMONT :

CONSIDERANT que pour une plus grande cohérence de l'action menée dans le soutien et l'accompagnement des jeunes en difficultés, l'Accueil Jeunes, en partenariat avec le lycée Santos DUMONT, propose d'être une structure relais et d'accueillir les jeunes exclus, sur la base du volontariat et de l'accueil libre.

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jacques GRUBER, président délégué,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances.

<u>ARTICLE 1</u>: APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le lycée Santos DUMONT pour l'accueil et l'accompagnement des élèves exclus du lycée, durant le temps périscolaire de 13h à 19h au sein de l'Accueil Jeunes 11-17 ans du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 29 novembre 2022 Pour extrait conforme.

Jacques GRUBER

Président délégré de la Calsse des Ecoles

Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

